



**“ Conseil et accompagnement  
Une guidance pour vos orientations  
et vos pratiques professionnelles ”**

# Conseil et accompagnement

---

■ <b>Présentation de la VAE et des activités du pôle ressources.....</b>	<b>page 102</b>
■ <b>L'accompagnement à la VAE .....</b>	<b>page 104</b>
■ <b>Le parcours de formation post jury .....</b>	<b>page 108</b>
■ <b>L'analyse de la pratique.....</b>	<b>page 112</b>
■ <b>Accompagnement des cadres dans leur mission d'animation d'équipe .....</b>	<b>page 114</b>
■ <b>Cadre conseil .....</b>	<b>page 116</b>

# Présentation de la VAE et des activités du pôle ressource

## ■ Problématique

La Loi du 17 janvier 2002 (Chapitre II de la loi de Modernisation sociale) stipule que « toute personne engagée dans la vie active est en droit de faire valider les acquis de son expérience, notamment professionnelle, en vue de l'acquisition d'un diplôme, d'un titre à finalité professionnelle ou d'un certificat de qualification... » et succède à la Loi du 20 juillet 1992.

La Validation des Acquis de l'Expérience permet à toute personne de faire reconnaître les compétences acquises au cours de ses expériences professionnelles et/ou bénévoles, en lien avec le diplôme visé, d'une durée minimum de 3 ans et de 3000 heures d'activité pour les bénévoles. Ces expériences peuvent être en continue ou non, à temps plein ou partiel et acquises à l'étranger. A terme, toutes les qualifications du secteur social seront accessibles par la VAE.

Fort de son expérience dans la formation initiale et continue tout autant que de sa connaissance des métiers du social, l'I.R.T.S

Champagne-Ardenne a voulu se positionner comme un lieu ressource pour aider toute personne intéressée par ce nouveau dispositif (employeurs, salariés, bénévoles...).

### **Informier, conseiller, orienter...**

Ce nouveau mode d'accès à la qualification bouscule les schémas traditionnels de la formation et la professionnalisation en faisant appel à de nouvelles logiques et des situations inédites, qu'il s'agisse de « l'examen » pour l'obtention du diplôme, des supports pour s'y présenter ou de la durée proposée aux candidats tout au long de ce parcours.

Car la VAE est avant tout une démarche qui permet au candidat de valoriser son expérience et, le cas échéant, d'acquérir des compléments sur un parcours de cinq ans pour répondre à la totalité des compétences attendues selon le diplôme visé.

Connaître cette démarche, en comprendre les phases, les supports, les conditions d'accès,

les modes de financement, le déroulement de la procédure de validation, les situations auxquelles elle s'adresse, identifier les interlocuteurs potentiels : telle est la première mission du pôle ressource VAE, quelle que soit la situation des personnes intéressées.

### **Accompagner les candidats de l'engagement à la fin du processus...**

L'expérience ne saurait se confondre avec l'ancienneté : elle recouvre l'ensemble des savoirs et savoir-faire acquis tout au long des situations de travail rencontrées au cours du parcours professionnel. Le plus souvent, elle se traduit par des routines ou des réflexes professionnels qu'il convient de débusquer. Par ailleurs, valoriser les acquis de son expérience ne se cantonne pas à en faire la déclaration. Lire son expérience, la décomposer en situation de travail, mettre celles-ci en équivalence avec le référentiel professionnel concerné, traduire ces situations en compétences répertoriées : ces différentes phases nécessitent un accompagnement méthodologique et la

mise en œuvre d'outils pédagogiques par des personnels qualifiés. À cette fin, le pôle ressource propose une pédagogie différenciée et adaptée à chacun des candidats en s'appuyant, notamment, sur l'ensemble des ressources spécialisées et outils disponibles à l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne (informatique, Internet, centre de documentation avec bibliographies par qualification).

**En cas de validation partielle (post-jury) : l'accompagnement dans la démarche sous toutes ses formes...**

Si un candidat n'a pas validé la totalité des fonctions pour l'obtention de la qualification visée et qu'il choisit de préparer les épreuves du diplôme correspondantes, le pôle ressource construit, avec lui, un parcours de formation adapté en transversalité avec les autres étudiants ou stagiaires de l'IRTS. Que le stagiaire ait été accompagné par l'IRTS pour la présentation devant le jury ou non, le pôle ressource réalise un diagnostic partagé de ses compétences et besoins de formation pour l'établissement de ce parcours ; il reste, aussi, l'interlocuteur principal pour le suivi de ce parcours de formation,

jusqu'à la passation des épreuves.

Toutefois, si le candidat ne souhaite pas prolonger ce parcours sous la forme d'une formation et qu'il préfère poursuivre avec des compléments expérientiels, le pôle ressource peut accompagner le candidat et l'appuyer dans cette démarche.

Chaque configuration est considérée individuellement pour répondre au mieux à la situation du candidat.

Le pôle ressource de l'IRTS est labellisé par la branche professionnelle pour mettre en œuvre le Dispositif Spécifique de Branche (DSB) propre à la qualification d'Éducateur Spécialisé.

Le pôle ressource s'adresse à toute personne intéressée, à quelque titre que ce soit, au dispositif de VAE dans le secteur social et médico-social : employeurs, DRH, chef de service, salarié, bénévole, demandeur d'emploi...

**Responsable pédagogique.**

Didier LAHAYE

**Contact.**

Caroline SAINT-LAURENT.

Tél. : 03 26 06 82 38

Télécopie : 03 26 06 29 64

e-mail : vae@irts-ca.fr

# L'accompagnement à la V.A.E.

---

## ■ Problématique

Quel que soit le titre visé, la procédure de VAE se fait en trois temps.

1/ L'écriture du Livret 1 permettant de vérifier les pré-requis du candidat en termes de durée et de nature de l'activité. Outre une prestation de conseil éventuelle pour les candidats qui le souhaitent, l'IRTS n'intervient pas sur cette phase. Ce livret (qui correspond à un CV détaillé) est fourni et instruit par les services responsables de la certification. Si le candidat remplit les conditions requises, il se voit attribué une attestation de recevabilité.

2/ A l'issue de cette première phase : l'écriture du Livret 2 (remis par le service responsable de la certification ou par l'IRTS). Ce document doit présenter les acquis de l'expérience du candidat à partir de « situations de travail significatives » et d'une « analyse globale de l'expérience ». C'est ce Livret 2 qui sera soumis au jury.

3/ A cette phase d'écriture du dossier succède la soutenance du Livret 2 devant un jury qui statuera sur les blocs de compétences acquis.

Dès lors, la validation peut être totale ou partielle.

L'accompagnement consiste en un apport méthodologique associant séances individuelles et/ou collectives pour aider le candidat dans le travail d'écriture du Livret 2 et sa soutenance devant le jury.

En effet, l'exercice ne va pas de soi. Le dispositif V.A.E. ne saurait se limiter à l'exposé factuel des postes occupés ; il invite à considérer le parcours à partir d'une posture réflexive d'analyse de l'expérience acquise, rapportée ensuite au référentiel d'activités de la certification visée. La notion de compétence est le maître mot au centre du dispositif. Le candidat est d'abord invité à faire l'analyse de son expérience et des compétences qu'il a pu développer. Il doit ensuite comparer ses professionnalités avec celles requises pour l'exercice du métier envisagé. Il doit, enfin, les faire apparaître au travers de « situations de travail significatives ». Ces différentes étapes nécessitent une méthode d'analyse et une juste compréhension de la finalité de l'exercice.

Une aide méthodologique permet de valoriser au mieux les compétences acquises du candidat. Elle est nécessaire pour maximiser les chances d'être reconnu à la juste hauteur de ses professionnalités.

## Objectifs

Permettre aux candidats de structurer une démarche d'analyse de leur expérience, d'identification de leurs compétences et de traduction de celles-ci dans le livret 2.

## Contenus

Présentation de la V.A.E., appropriation des référentiels, proposition de méthodes pour l'analyse du parcours, identification de situations de travail significatives, aide à l'écriture du Livret 2, préparation à la soutenance devant le jury.

Inscrits de fait à l'IRTS, les candidats à la VAE qui suivent l'accompagnement ont un libre accès aux ressources pédagogiques de l'institut : centre de documentation (avec bibliographies), parc informatique, accès à Internet...

## Public concerné et conditions d'accès

Toute personne souhaitant s'engager dans la démarche de VAE, dès lors qu'elle a reçu son attestation de recevabilité.

Pour faciliter le séquençage de l'accompagnement et permettre au candidat de disposer de plus de temps, nous recommandons de ne pas attendre la date limite de dépôt pour acheminer le livret 1.

Diplômes accessibles dès aujourd'hui à la VAE : DEES, DEASS, DEEJE, DEETS, CAFERUIS, DEMF...

Diplômes en attente : CAFME, DEIS, CAFDES... (Se renseigner auprès des ministères concernés ou sur le site de l'IRTS)

## Procédures d'admission

Une préinscription est à réaliser auprès de l'I.R.T.S. dès réception de la recevabilité. L'accompagnement débute dès que le nombre de candidats permet l'ouverture d'un groupe (entre 5 et 10 stagiaires selon les certifications).

## ■ Organisation pédagogique

Alternance de séquences individuelles et/ou collectives dans la limite de 24 heures pour le dispositif de droit commun.

L'organisation est différente dans le cadre du Dispositif de Soutien de Branche pour l'obtention du D.E.E.S.

Pour les séances collectives, les groupes sont constitués à partir du diplôme visé.

## ■ Coût

Le coût varie en fonction du nombre d'heures effectuées et de la nature de l'accompagnement (séquences individuelles ou collectives).

En tout état de cause, concernant le dispositif de droit commun, l'accompagnement et les frais de jury ne peuvent dépasser la limite de 1 320,00 €.

Pour le dispositif de soutien de branche (D.E.E.S. uniquement), le parcours V.A.E. et les coûts correspondant sont précisés par les Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.

## ■ Validation

Aucune.

Une attestation est délivrée à l'issue de l'accompagnement.

## ■ Responsable(s) de formation

Didier LAHAYE.

## ■ Contact(s)

Caroline SAINT-LAURENT.

vae@irts-ca.fr — 03 26 06 82 38



# Le parcours de formation post jury

---

## ■ Problématique

Après une première passation devant un jury, et en cas de validation partielle, le candidat dispose de cinq années pour construire un parcours lui permettant d'accéder à la totalité de la validation.

A cette fin, il peut choisir entre deux possibilités :

1. renforcer les compétences non validées par un complément d'expérience avant de se représenter devant un jury (avec un nouveau Livret 2, limité toutefois aux seules fonctions non validées). Un nouvel accompagnement, adapté à cette situation, peut à nouveau être envisagé.

2. Passer les épreuves correspondantes aux domaines de compétences restant à valider. Pour ce faire, il doit suivre un parcours de formation (prévu dans les référentiels de certification) dans un établissement agréé.

En tout état de cause, le pôle ressource peut proposer une étape de positionnement professionnel pour permettre au candidat de

choisir la voie qui lui conviendra le mieux.

Par ailleurs, quelle que soit la certification visée et le cursus de formation engagé, le pôle ressource reste le référent pédagogique des stagiaires.

## ■ Objectifs

Permettre aux candidats de suivre un parcours de formation.  
Les objectifs pédagogiques dépendent donc des modules suivis et du type de certification visée (DEES, DEASS, CAFERUIS, DEMF, etc.).

## ■ Contenus

Les contenus (nombre et nature des modules de formation) sont déterminés en fonction des domaines de compétences restant à valider.

## ■ Public concerné et conditions d'accès

Toute personne qui, à l'issue d'une validation partielle, souhaite préparer les épreuves afférentes aux domaines de compétences restant à valider avec un parcours de formation.

Le candidat doit toutefois remplir les conditions requises pour entrer en formation ou en avoir été dispensé par le jury de VAE.

## ■ Procédures d'admission

Aucune, dès lors que les conditions d'accès à la formation sont remplies.

## ■ Organisation pédagogique

Selon les modules de formation à suivre, les stagiaires sont amenés à intégrer partiellement les promotions des cursus concernés, tant dans les situations de cours magistraux que de dispositifs pédagogiques spécifiques (travaux de groupe sur dossier, méthodologie de mémoire, suivis de parcours, etc.).

## ■ Validation

Passation des épreuves correspondantes aux domaines de compétences à valider.

## ■ Coût

Selon la nature et le volume de la formation.

## ■ Responsable(s) de formation

Didier LAHAYE.

## ■ Contact(s)

Caroline SAINT-LAURENT.

vae@irts-ca.fr — 03 26 06 82 38



## ■ Problématique

La réflexion menée par les professionnels au sujet de leurs propres pratiques rencontre aujourd'hui un vif intérêt en raison de l'évolution des formes de travail, l'appel à de nouvelles compétences et des enjeux permanents de la professionnalisation.

L'analyse des pratiques n'est pas, comme on aurait tendance à le déclarer parfois, comme un processus allant de soi. La démarche d'analyse de pratiques éducatives ou sociales est une démarche de formation.

Elle part d'une pratique et l'analyse, afin d'explicitier le faire, les savoir-faire et les savoir-être pour produire des savoirs sur la pratique à l'aide d'outils de formalisation. Les praticiens passent alors d'une théorie intuitive, implicite de leur pratique, à une théorisation armée. C'est le passage à la mentalisation qui est important. Les mécanismes sont ainsi remplacés par des processus augmentant la capacité de penser et de faire du lien.

En s'appuyant sur une « mise en mots », une conceptualisation, la finalité est de mettre en

place des modèles d'action, des combinaisons d'actes professionnels adaptés et repérés. Le résultat est aussi au service de transfert d'apprentissages dans le cas de situations analogues qui prend en compte une part d'invariants opératoires. Par sa souplesse d'adaptation, l'analyse des pratiques permet au professionnel expert de disposer d'une palette de comportements qu'il peut ainsi combiner de façon originale pour s'adapter à des situations nouvelles.

Il est possible d'analyser les pratiques avec des objectifs différents : pour les comprendre, pour les évaluer, pour les installer ou les faire changer. Qu'il s'agisse d'une recherche d'approfondissement, d'une validation ou d'une certification institutionnelle, dans tous les cas, c'est la qualité du service rendu qui est en jeu.

Bourdieu parle d'un « habitus poétique » à ce sujet que l'on doit entendre dans le sens de l'inventivité professionnelle. Allons vers cette approche poétique dans le cadre d'établissements qui deviennent formateurs.

## Objectifs

- Analyser les pratiques professionnelles en situation d'intervention.
- Adosser la pratique réflexive aux conditions de la professionnalisation.
- Aider au décryptage du sens de l'action.
- Soutenir la construction des compétences.
- Forger l'identité professionnelle et institutionnelle.

## Contenus

Ateliers d'analyse de la pratique en groupe animé par un formateur.

## Intervenant(s)

- Formateur IRTS.
- Psychologue.

## Public concerné et conditions d'accès

Professionnels du sanitaire ou du médico-social.

## Durée

2 heures d'intervention par séquence régulière mensuelle.

## Coût

Selon projet.

## Responsable(s) de formation

Martine CHARLIER.

## Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

# Accompagnement des Cadres dans leur mission d'animation d'équipe

---

## ■ Problématique

On parle souvent de la « solitude des cadres ». On associe à cette réflexion la notion d'accompagnement ; c'est peut-être rompre d'emblée avec ce qui fait ce postulat moult fois répétées.

Accompagner quelqu'un, c'est « faire un bout de chemin avec », un chemin où l'occasion est donnée (entre autres), pour mieux se connaître dans l'expression de son activité professionnelle.

Le fait de se confronter et d'échanger avec ses pairs favorise une prise de conscience de son vécu pour le reconnaître, se l'approprier et s'en servir de base pour perfectionner son positionnement. On parle alors de « conscience réfléchie ».

Les solidarités entre les hommes sont à la fois spontanées et organisées. Il s'agit là de la deuxième orientation, c'est-à-dire, pas d'une aide naturelle, mais d'une aide professionnelle proposée par l'I.R.T.S. qui vise à la fois un travail sur l'action menée par les

cadres auprès des équipes mais aussi son résultat.

L'accompagnement des cadres dans leurs missions d'animation d'équipe favorisera, comme une nouvelle intelligence, des situations en jeu que le quotidien met au défi par manque de recul et de temps, bien souvent.

Cet accompagnement des cadres se réalisera sous forme « d'ateliers » réguliers et espacés dans l'année, tels des rendez-vous à épisodes successifs.

La pédagogie de ces ateliers s'appuie sur les connaissances et l'expérience déjà mise en place des participants. Les échanges en groupe de pairs stimulent les processus cognitifs, affectifs et émotionnels des uns et des autres afin de s'inscrire dans la lignée de savoirs maîtrisés.

L'animation par un tiers, pour lequel la neutralité et la distance avec tout service

ou institution, sont garanties, favorise un questionnement et une analyse critique dont la finalité est d'être de plus en plus efficient devant les buts sociaux visés.

C'est par une interrogation collective de leur « moi professionnel » que les cadres auront toujours et encore un maniement rigoureux lors de leur intervention auprès des équipes. Ils puiseront un appui technique, relationnel et partenarial.

## Objectifs

- Conduire vers une conscientisation du prévisible du métier de cadre et une bonne gestion de l'imprévisible.
- Renforcer sa singularité de manager (travailler sur ses points forts et ses points faibles).
- Favoriser un échange entre pairs, fédérer et rompre une atomisation possible.
- Permettre un lieu d'élaboration au sujet du métier de cadre.

## Contenus

Ateliers d'analyse de la pratique de Cadres, rythmés par des séances régulières dans le temps et animés par un formateur de l'I.R.T.S.

## Intervenant(s)

- Formateurs I.R.T.S,
- Professionnels.

## Public concerné et conditions d'accès

Tous les cadres du sanitaire ou du médico-social en activités.

## Durée

5 jours (adaptation du projet de formation en fonction de la demande et des besoins).

## Coût

A définir en fonction du nombre de participants. Groupe de 8 à 10 personnes.

## Responsable(s) de formation

Martine CHARLIER.

## Contact(s)

Véronique PERDEREAU.  
veronique.perdereau@irts-ca.fr — 03 26 06 82 47

## ■ Problématique

L'I.R.T.S. Champagne-Ardenne propose un nouveau service destiné aux cadres de nos secteurs d'activités et aux professionnels projetant une carrière de cadre.

Ces professionnels parfois isolés ont besoin d'un conseil, d'un appui technique externe à leur situation, pour articuler leurs projets de formation avec leurs parcours professionnels.

Ce nouveau service est délivré sous forme d'entretiens individuels, d'échanges téléphoniques, de mails.

Cet accompagnement s'inscrit dans la durée ; le rythme des échanges étant contractualisé lors des premiers entretiens en fonction des objectifs définis. Il peut être interrompu à tout moment et il ne comporte aucun engagement d'inscription dans les formations dispensées par l'institut.

La souplesse de ce service s'adapte aux particularités des activités et au parcours professionnel des cadres engagés dans des changements fréquents et soumis à un environnement complexe.

Elle est coordonnée par :

Michel CHARPY, Directeur Général de l'I.R.T.S. Champagne-Ardenne.

## Le conseil se compose de différentes dimensions :

**1**

**Un bilan personnalisé** : analyse du parcours professionnel antérieur, recensement des ressources et atouts.

**2**

**L'orientation** : choix de formations en lien avec les projets professionnels.

**3**

**L'accompagnement** : appui et soutien à la réalisation des formations professionnelles.